

COURRIER DE LA SAMBRE.



Ce Journal paraît trois fois par semaine : le Dimanche, le Mercredi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé par trimestre, à 2 fl. pour Namur, et à 2 fl. 50 c. franc de port par la poste, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de Bruxelles, n° 43, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se payent à raison de huit cents par ligne d'impression.

PAYS-BAS. — Bruxelles, 8 janvier.

— La nouvelle de l'abolition du droit de mouture a été reçue partout avec joie.

A Mons, le premier jour de l'an, les meuniers ont parcouru les rues avec leurs voitures, ornées de bannières portant l'inscription : *la mouture est abolie, vive le Roi.*

A Bruges, les meuniers ont le même jour pavoisé leurs moulins.

Dans cette dernière ville, le marché aux grains de samedi dernier était extraordinairement fourni; aussi y a-t-on vu les personnes peu moyennées et les ouvriers qui étaient accoutumés à faire leurs provisions hebdomadaires de grain, pour le faire moudre eux-mêmes, chose que depuis l'existence de l'impôt mouture ils n'avaient plus été à même de faire, parce qu'ils pouvaient fort bien trouver le temps et de l'argent pour acheter du grain, mais non pas toujours pour payer les droits et remplir les formalités y attachées. De sorte que le dernier jour de marché avait l'apparence d'un jour de kermesse.

— On sait qu'à Gand l'impôt mouture, supprimé comme impôt général reste, mais diminué de moitié. Les boulangers de cette ville attendaient la décision de la régence pour faire moudre leurs provisions de grain; dès qu'elle fut connue, ils se rendirent en foule au bureau de l'octroi. Les déclarations qui y furent faites, et que l'on évalue à plus de 2000 sacs, portèrent ce jour-là la recette à près de 2500 florins.

— La *Gazette de France*, en général si mal informée de ce qui se passe en Belgique, disait l'autre jour que le *Courrier de la Sambre* avait eu de graves démêlés avec M. Durand, *Rédacteur de l'Impartial*. Le courrier selon elle, a dû faire une rétractation, et la *Gazette des Pays-Bas* d'applaudir! malgré sa profonde connaissance des faits. Le courrier n'a jamais eu l'intention ridicule d'affirmer que M. Durand eût été galérien, puisque le contraire est de notoriété publique et nous croyons avoir suffisamment expliqué comment il advint que ce sens a pu lui être prêté; tout le monde sait du reste que notre rectification et non pas notre rétractation a précédé les réclamations furibondes et intempestives du sieur Durand.

— M. Bellefroid Van Hove, bourgmestre des communes de Fréloix et Fexhe-le-haut-clocher, (province de Liège) qui n'est pas un plat valet du pouvoir, vient de donner un premier exemple de *résistance légale* au despotisme ministériel, en refusant de se conformer aux principes anti-constitutionnels du manifeste du 11 décembre, et aux circulaires qui en sont le digne complément. (Pilote.)

— A la prochaine réunion de la deuxième chambre, les sections s'occuperont de l'examen des projets de loi sur les accises, sur la presse, de celui contenant des changements au tarif des droits d'entrée de sortie et de transit, appliqués au changement de l'accise sur la bière et le sucre, et finalement de la proposition de M. Barthélémy, concernant le mode d'exécution de l'art. 177 de la Loi fondamentale.

— On croit que l'exécution du règlement relatif au service des diligences sera confiée à la surveillance d'inspecteurs particuliers nommés à cet effet.

— Le *Courrier de la Meuse* fait quelques réflexions sur la différence qui existe entre le discours du trône à l'ouverture de la session et le manifeste du 11 décembre; et cependant, dit-il, si l'on excepte les pétitions, la situation morale du royaume était la même; mais c'est qu'à la première époque le ministère rongait son frein, c'est qu'il craignait l'opinion publique. S'il a tout d'un coup rompu le silence, est-ce un signe de force? non; ces tentatives audacieuses d'arbitraire, ces hautaines menaces, cette affectation de violence, sont précisément ce qui révèle sa faiblesse.

Non, non, continue le *Courrier*, ce n'est pas la force qui a dicté la loi sur l'enseignement, ce n'est pas la force qui a tracé les arrêtés Brugmans et Fonteyn-Verschuur; ce n'est pas la véritable force qui a lancé au milieu de la seconde chambre et de la nation le manifeste du 11 décembre; ce n'est pas la force enfin qui, dans cette multitude innombrable de circulaires, impose à tous les fonctionnaires du royaume, les principes et les opinions d'une administration impopulaire. Si on se sentait fort, si on croyait pouvoir compter sur l'appui de la nation, si on pensait avoir sa confiance, si on était sûr de son approbation, on n'aurait pas songé à déployer cet appareil menaçant, au milieu de la tranquillité dont jouit le royaume.

— M. van Maanen, loin d'être ferme à son poste, comme le disent ses agents, et comme on a la bonhomie de le croire, est réduit à employer l'intrigue pour se maintenir. Ses créatures répandent les bruits les plus bizarres pour disculper leur patron; ils vont jusqu'à dire qu'il ne reste que malgré lui au ministère; qu'il avait prêté tout ce qui est arrivé depuis 15 mois, mais qu'il n'a pu l'empêcher... Mais, quel est donc l'être infernal qui embrouille nos affaires et qui entretient la discorde entre la nation et son roi, si M. Félix-Corneille van Maanen est étranger à toutes nos calamités? (Pilote.)

La nomination de M. van Combrugghe, à la place de gouverneur d'Anvers, a été reçue assez mal par l'opinion publique. On a cru y voir la récompense du vote approuvé par ce député au budget décennal et le prix de la complaisance qu'il avait montrée en certaines occasions pour les vues de l'administration; il faut bien le dire, cette conjecture ne paraît pas dénuée de toute vraisemblance. On connaît d'abord la conduite ordinaire du ministère; pour recevoir de lui quelque faveur, il faut s'être signalé par quelque acte de servilité et avoir fait preuve d'un aveugle dévouement à sa cause, quelque mauvaise qu'elle fût. Ainsi tandis que les états-provinciaux de Namur excluait du sein de la chambre électorale M. De Bioulx, pour son vote sur la mouture, le heurtant de front l'opinion publique et déposant tout sentiment de pudeur, récompensait le rénégat en le no-



mant à la chambre héréditaire. C'est ainsi également que MM. *Dotrenge et Reyphins* ne furent portés au conseil d'état qu'à raison des discours qu'ils prononcèrent dans la session de 1826 et dans lesquels ils donnèrent des éloges pompeux aux mesures intolérantes prises en 1825 relativement à l'instruction publique. Que dire des croix du lion belge dont fut inondé notre pays au mois de juillet dernier et qui, pour la plupart, ne furent encore accordées qu'aux serviles et aux traîtres. Rien donc d'étonnant, si la nation a cru que le ministère avait été dirigé par les mêmes motifs dans la nomination de M. *van Combrughe*, et comment aurait-on pu en douter depuis les circulaires de M. van Maanen et des gouverneurs qui déclarent indignes d'occuper quelque emploi public ceux qui ont le malheur de ne pas PENSER comme le gouvernement? M. le bourgmestre de Gand paraît donc avoir abandonné les rangs de l'opposition et s'il en est ainsi, nous le plaignons bien sincèrement. On était loin d'attendre cet acte de faiblesse d'un homme qui avait plusieurs fois donné des preuves non-équivoques d'indépendance et de patriotisme et il ne paraissait pas que l'on pût jamais envier le sort des *Reyphins* et des *Dotrenge* qui, après s'être placés bien haut dans l'estime publique par leur résistance courageuse aux envahissemens ministériels, sont tout-à-coup tombés dans un discrédit complet aux yeux de l'opinion publique, depuis qu'ils ont préféré à la considération de leurs concitoyens les faveurs d'un pouvoir justement flétri. Mais heureusement toutes ces défections ne sont pas de nature à affaiblir le parti national; un transfuge est à l'instant remplacé, *uno avulso, non deficit alter* et ce n'est pas lorsque l'opposition est partout, que le succès de la cause constitutionnelle dépend de quelques hommes faibles et complaisans. Les états provinciaux de la Flandre ont maintenant un devoir bien sacré à remplir et c'est sur eux que la Belgique entière a les yeux fixés. Il s'agit de choisir un représentant à la chambre élective, en remplacement de M. *van Combrughe*. Que le nouveau député soit digne du mandat honorable qui lui sera confié. Jamais on n'a eu un besoin plus grand d'un homme indépendant et fortement déterminé à défendre nos intérêts; on peut le dire, le salut de la patrie dépend du sort des électeurs. Espérons donc que les états de la Flandre comprendront la hauteur de leur mission et que nous n'aurons plus la douleur de voir un *Sandelin* occuper la place d'un *Meulenaere*.

Un article a paru dernièrement dans le *Namurois* sur le message du 11 décembre, les absurdités qui s'y rencontraient et le ton bas et rampant qui en était le caractère distinctif, nous l'avaient fait juger indigne d'une réfutation sérieuse, mais la *Gazette des Pays-Bas* ayant bien voulu le répéter; nous croyons que le parti ministériel y attache quelque importance et dès-lors il ne sera pas inutile d'en dire quelques mots: oui, comme le dit notre pauvre *Namurois*, l'effet moral qu'a produit le message est incalculable parce que le manifeste a dessillé les yeux des moins clairvoyans et qu'il a fait connaître à tous les Belges les desseins perfides de nos absolutistes. Le ministère s'y est montré tel qu'il est, il nous a prouvé comment il entendait le gouvernement représentatif; les principes fondamentaux de notre constitution; le plan qu'il a ourdi contre nos libertés a été mis au grand jour. On a vu qu'il persistait à contester l'existence de la responsabilité ministérielle et à ravir aux états provinciaux un droit précieux que leur garantit la

loi fondamentale. On a vu enfin que pour soutenir tant d'illégalités, tant d'hérésies politiques il a abusé du nom sacré du Roi. Des actes aussi criminels ne pouvaient manquer de produire une vive impression sur tous les cœurs et nous pouvons assurer que tous les citoyens qui, comme le *Namurois*, ne sont pas aux gages du ministère, n'ont pu voir sans indignation proclamer des doctrines absurdes subversives de notre régime politique. Tous ont senti alors la nécessité de réclamer contre un système aussi désastreux, tous ont été convaincus que le temps était venu d'arrêter les ministres insensés dans leurs projets de tyrannie. Voilà l'effet moral du message et il est loin d'être tel que l'annonce le *Namurois*. Celui-ci, dans son servilisme, eut désiré qu'on en eût ordonné l'affixion et que la lecture en eût été donnée à tous les habitans des campagnes. Il ne fallait plus que cette mesure pour consommer l'œuvre; mais que notre confrère se rassure, il n'est pas besoin de recourir à ce moyen, la Belgique est suffisamment instruite du message et il demeurera comme un monument éternel de la politique inconstitutionnelle du ministère. C'est dans cette pièce incroyable que M. van Maanen a dévoilé ses projets et c'est beaucoup que de connaître enfin les desseins d'un despote. Libre au petit ciron de ne voir dans le message qu'une preuve de la sollicitude du Roi pour le bonheur de ses sujets; cette basse adulation est digne de lui et convient fort bien à un écrivain mercenaire. Mais le peuple Belge qu'on opprime et que l'on veut dépouiller de ses libertés n'a vu dans ce manifeste étrange, que la production informe du despotisme en délire, et nous doutons que les platitudes du *Namurois* parviennent à le faire courber devant un ministère qui pèse sur lui depuis si longtemps.

Tous les ministériels, s'aperçoivent depuis long temps que le million de l'industrie et toute la bande de profonds publicistes qui ont vendu leur plume, pour la défense de leur mauvaise cause, sont loin de suffire pour empêcher l'opposition d'aller chaque jour en croissant. M. Libry a beau crier à tue-tête que son digne maître van Maanen, ne voudrait pas des journalistes pour *Marmitons*; tout le monde se met à rire de plus belle; l'on sait en effet quels titres sont nécessaires, quels caractères on exige, pour mériter sa haute protection; avons nous comme M^{gr} Du Bagnano des LETTRES PATENTES délivrées par la justice? Dans cet état de choses rien n'était plus simple que ce qu'ont fait les ministres; il fallait enchaîner la presse, le projet de loi qu'ils ont présenté aux états-généraux, atteindrait à coup sûr le but, s'il pouvait être mis à exécution, alors les écrivains stipendiés auraient seuls leurs coudées franches, ils pourraient avec plus d'impudeur encore s'il est possible, abreuver d'outrages les citoyens les plus honorables et les membres les plus éclairés et les plus indépendans de la représentation nationale. Alors, ô infâmie! les Libry et les scaramouches ne trouveraient plus d'obstacles à se faire passer pour les organes de l'opinion publique. Quoiqu'il en soit, nous ne saurions croire à la possibilité de la législation proposée; ce projet comme les autres menaces ministérielles ne sont que des leurres; l'on a voulu imposer à la chambre et à la nation, rien de plus. Les ministres sentaient trop bien leur impuissance de lever l'impôt qui n'aurait pas été voté, ils n'ont pas d'avantage pensé sérieusement aux bayonnettes étrangères, nos voisins ont bien assez de leurs propres affaires et

comment d'ailleurs auraient-ils pu s'entendre sur un pareil objet? Que peuvent après tout des soldats contre la force d'inertie mais c'est trop s'occuper de pareilles idées, tous ces grands mots n'ont été mis en avant que comme un épouvantail que les bons esprits ont justement appelé ridicule. Plusieurs députés auront peur, se sont dit les ministres, nous obtiendrons le budget et puis... Le fait n'a répondu que pour moitié à leur attente, l'impôt fût réellement rejeté, qu'ont ils fait?

Dolus an virtus quis in hoste requirat fût toujours la devise de notre ministère, trop long-temps il a gouverné par la ruse, mais la presse émancipée eut bientôt pulvérisé ce système; aujourd'hui l'on fait semblant de vouloir régner par la force, ce moyen est désormais jugé il ne fera plus de dupes.

Si la presse cependant excite la fureur de nos absolutistes, c'est leur faute, il y a un moyen bien simple, de parer à cela et ce moyen il est unique c'est de ne confier les affaires de l'état qu'à des hommes modérés, éclairés et vertueux, à des hommes enfin qui comprennent les mots honneur, dignité humaine.

Veut-on réduire de moitié les journaux de l'opposition, que toutes les affaires administratives et judiciaires se traitent publiquement. Ignore-t-on que le secret et les ténèbres font naître l'espoir de l'impunité et que de cet espoir il n'y a plus qu'un pas au crime. il en est de l'homme comme des animaux, ceux qui fuient la lumière sont généralement malfaisants.

SITUATION DE LA BELGIQUE

au 1^{er} janvier 1830.

Il faut être né bizarre, il faut avoir un grain de folie pour se donner la peine d'écrire, pour faire aller mieux le monde. Eh bien, j'ai ce grain de folie; je sais que j'écris à pure perte, mais je ne puis m'empêcher de m'écrier: «pauvres Belges n'aurez-vous plus que des souvenirs de bonheur!» Mes cris sont ceux du cygne expirant.

Quelle différence entre l'expression de la figure d'une jolie femme qui attend son amant et l'expression du joli minois qui attend son confesseur qui lui a dit «faites ce qu'il vous plaira, mais venez me le dire» mais bien plus grande a été la différence de la physionomie rayonnante des Belges quand ils se tenaient pour assurés qu'à l'aide de leurs nombreuses pétitions, et du zèle bien connu de leurs représentants, les griefs seraient redressés; les brèches faites à la Loi fondamentale réparées, enfin *pas de redressement, pas de subsides*; et la figure allongée, morne, stupéfaite; désespérée des mêmes hommes, quand ils ont connu le résultat de la séance du 23. Le budget passé à la pluralité de cent voix contre une! Quoi! Tous ces députés qui avaient fait de si beaux discours, que nous admirions et qui flattaient notre orgueil parce qu'ils étaient l'ouvrage de ceux que nous avions choisis, et qu'ils se terminaient tous par *je voterai contre*, ont voté *pour*!

Quoi son Exc. van Test, lui, la grande croix des Belges est fait grand croix du Lion Belgique pour avoir dit qu'on parlerait du collège philosophique quand les séminaires seraient organisés..... Que l'abbatage dont il n'était pas le partisan serait aboli quand on aurait trouvé un autre impôt pour le remplacer..... Que s'il y avait des abus pour les prisons, ils seraient réformés..... Que les colonies étant à quatre mille lieues, il ne pouvait pas en donner des nouvelles pertinentes..... Que si la dette pu-

blique s'accroît, c'est la faute de ces colonies..... que la suppression de quelques administrations demandées ne produirait aucune économie réelle. Il a reconnu le défaut de notre système monétaire, il y sera remédié *par la suite*. Et puis il a fini par adresser aux HH. et PP. Seigneurs quelques paroles de consolation.... Ce sont donc ces belles promesses qui ont fait accepter le budget à cent députés? il y a 15 ans qu'on nous fait ces belles promesses, quand on les exécutera nous ne le verrons pas.... *Nous serons tous morts*.

Quand on veut faire avaler une médecine aux enfans on leur montre des bonbons qui doivent être la récompense de leur docilité à vaincre une répugnance naturelle, mais à nos représentans!!!

L'entretien du collège philosophique doit subsister, aussi long-temps, *au moins*, a dit van Test, que les séminaires ne seront pas ouverts, et quand ils seront ouverts, si ceux qui ont fréquenté ce collège des philosophes ne sont pas admis dans les séminaires à cause des principes dont ils sont imbus et qui pervertiraient les autres, qu'arrivera-t-il? les évêques seront déclarés avoir perdu la confiance du Roi, alors qui peut empêcher van Maanen de les faire comparaître devant les tribunaux; de les faire déporter, de les faire afficher sur la place, comme M. de Broglie, entre deux voleurs, voir même entre deux voleurs protestans, si on pend de ces gens là, que peuvent faire les procureurs du Roi et les juges après la lettre de 48 heures de van Maanen? Les braves, ainsi que les Sénateurs de l'ancienne Rome qui assis dans leurs chaises curules attendaient la mort de la main des Gaulois, y attendront leur démission; et les autres..... le mépris de leurs concitoyens.

Qui aurait cru que toutes les pétitions de l'année dernière renforcées de celles de cette année; ces expressions si bien prononcées des vœux des Belges qui finissaient par, *pas de redressement de griefs pas de subsides*, n'auraient pas occupé exclusivement et avant toutes choses LL. HH. PP. Elles ont été déposées au greffe, en attendant le jour du dernier jugement. On a attendu jusqu'au dernier moment pour discuter le budget; alors van Test tout essoufflé, est venu s'écrier, dépêchez-vous, Nobles et Puissans Seigneurs, le 1^{er} de l'an arrive, il ne faut pas entraver la marche du gouvernement par le refus des subsides des spéculateurs, des monopoleurs, des contrebandiers, sont sur nos frontières; que deviendrait nos braves commerçans?.. et tous les cœurs de s'épanouir et d'accorder ce qu'il demande. Cependant l'arrêté fulminant du Roi, et la lettre de van Maanen avaient précédé l'accord des subsides; et cet arrêté et cette lettre n'étaient pas des bonbons.

Entretemps qu'allons nous devenir?

Si nous étions dans ces temps heureux où l'art de la nécromancie produisait de si belles choses où d'un coup de baguette, un homme se trouvait transporté d'une extrémité de l'univers à l'autre; j'avoue sincèrement que je serais charmé de recevoir un coup de cette baguette, et que je me transporterais chez un peuple que je croirais plus heureux que nous; et ce pays ne serait pas difficile à trouver. On ne serait pas mal dans les états-unis de l'Amérique, on n'y viendrait pas visiter ma maison pour voir si je n'ai pas deux cent et une livres de stère, et ma voiture pour savoir si elle en contient plus de 25 livres. Là, on y respecte encore l'opinion publique et les droits de l'homme; là, il est reconnu que les gouvernemens sont institués pour le bien des peuples, et qu'ils reçoivent leurs pouvoirs des gouvernés. Là il est reconnu que pour pouvoir guérir une maladie il faut

bien la connaître; et qu'ainsi le meilleur médecin, est celui qui devine le mieux; de même le meilleur Roi (ou président) est celui qui connaît les maux de son peuple, et s'applique, d'après cette connaissance, à les soulager, s'il ne peut les guérir.

Que sont devenus les 100 millions de florins (plus de 222 millions de francs) de la vente de nos belles forêts; dont la dégradation sera un sujet éternel de regrets pour les amis de la Belgique, et d'étonnement pour les étrangers? qu'a mis la Hollande dans la balance en compensation de cette somme? quelle ressource nous est réservée en cas de guerre? doublera-t-on les impôts? alors s'ensuivra inmanquablement une banqueroute funeste, alors le Lion de Waterloo tremblera sur son énorme piédestal. Quel coup d'œil épouvantable sur l'avenir!

On a traité de factieux ceux qui ont signé les pétitions; et que sont ces pétitions? Elles demandent l'accomplissement d'un pacte social que le Roi a juré d'observer. La liberté du langage, la responsabilité des ministres, l'enseignement facultatif, fallait-il, par le refus impolitique de ces demandes, qui coûtaient si peu au gouvernement d'accorder, désunir deux peuples dont l'union seule peut avoir de la force?

Les Belges n'ont négligé ni les avertissements par les journaux, ni les pétitions suppliées. Si leur confiance se perd, si leur espérance se porte ailleurs, à qui la faute? à vous, ministres obstinés, qui étouffez leurs voix et calomniez leur pensée.

Ceux qui comme moi ont vu la révolution brabançonne, la révolution française, et par suite de cette dernière, la Belgique inondée de Prussiens, de Baskires, de Cosaques, ne peuvent désirer, ni susciter une sédition, qui ramènerait ces braves gens parmi nous. Sans être ni factieux ni révolutionnaire on peut dérouler la farde de ses infortunes, démontrer les injustices qu'on éprouve, les brèches faites à la Loi fondamentale, et s'appitoyer sur ses concitoyens emprisonnés pour avoir déplu à des ministres qui ont perdu la confiance de tout un pays.

JACQUES, *Belge.*

(La suite au numero prochain.)

ANNONCES.

222. La personne à qui la lettre suivante a été adressée, lettre remarquable par le style et l'orthographe, nous a prié de l'insérer, afin qu'elle fasse connaître les autres titres de sagesse dont son auteur réclame la publicité.

Spy 15 novembre 1829.

Monsieur MACKERS *apothicaire* à Spy.

Les éloges que j'ai reçu par votre intermédiaire me donnent trop de jouissance, pour manquer à vous en remercier, principalement parce que le public en est informé ainsi qu'on l'a vu sur le N° 55 du Courrier de la Sambre.

Je saurai me rappeler avec plaisir dans tous les tems, combien je suis heureux d'être entouré d'une personne dont ses occupations lui permettent de se mêler de mes intérêts, aussi de ce qu'elle est assez jalouse, pour espérer qu'elle reconnaîtra en moi, divers autres titres de sagesse qu'elle voudra bien continuer à signaler, pour ceux-là, je l'a remercie à l'avance, afin de ne plus devoir me donner la peine de lui écrire.

Le Receveur à Spy.

BEULOT.

P. S. en cas de réponse, elle sera brulée sans décachetée.

204. Plusieurs coupes de taillis seront vendues au château d'Arche, commune de Maillen, le 12 janvier 1820, à neuf heures du matin.

GRANDE ET NOUVELLE MÉNAGERIE ROYALE.



222. GUILLAUME VAN AKEN, habituellement domicilié à Rotterdam, a l'honneur d'informer le public que la grande et belle MÉNAGERIE dont il est le propriétaire, sera exposée au public. Il a la satisfaction de pouvoir espérer que ses efforts constants lui ont mérité l'approbation générale; il possède une collection unique dans son genre, pour la grandeur, le nombre et la rareté des objets. Ses efforts ont été couronnés du meilleur des succès; aussi n'a-t-il épargné ni peines, ni frais pour offrir aux connaisseurs et en général aux amateurs ce qu'il y a de beau et d'admirable dans la nature, par rapport aux productions du règne animal des pays étrangers et éloignés; il a saisi l'occasion de satisfaire à une curiosité si louable.

QUADRUPÈDES, ANIMAUX CARNIVORES. Le LION, le NÉRON, le plus grand et le plus beau que l'on ait vu jusqu'à ce jour en Europe, portant la crinière sous le ventre.

TROIS TIGRES: UN TIGRE ROYALE DU BENGAL, de la plus grande espèce qui ait été vue jusqu'à ce jour, le premier que l'on voit vivant en cette ville. — LA PANTHÈRE ROYALE male, la première que l'on voit vivante en Europe. — LE DOUBLE LÉOPARD, de la plus grande espèce.

TROIS HYÈNES, dont deux *mouchettes*, venant du Cap de Bonne Espérance, la seule qui voyage; et une *rayée*, des déserts de l'Abyssinie.

Le BARIBALLE de l'Amérique méridionale. — Le GLOUTON d'Afrique. — Le MANDIL, ou le roi des singes.

La ménagerie est située sur la grand Place, où elle sera ouverte dimanche et jours suivants — tous ces animaux, de la plus belle espèce, n'ont jamais été vus en cette ville.

PRIX DES PLACES pendant le jour; premières, 40 cents; deuxièmes 20 cents; troisièmes 10 cents.

PRIX DES PLACES pendant la distribution de la nourriture, qui se fait à six heures du soir: premières, 60 cents; deuxièmes, 40 cents; troisièmes, 20 cents.

Les personnes qui désireraient prendre un abonnement, sont priées de s'adresser au local même; le prix est de 2 florins, durant le séjour en cette ville.

Le propriétaire achète, vend et troque toute espèce d'animaux et d'oiseaux.

Avec autorisation de la Commission Médicale.

220. MATURCE, artiste pédicure de Bruxelles à l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver en cette ville, demandé par plusieurs personnes, pour le traitement des cors aux pieds, durillons, oignons, verrues, redressement des ongles et particulièrement pour les ENGELURES.

Il est logé pour 10 jours à hôtel de belle Vue, et se rendra chez les personnes qui lui feront l'honneur de le demander.

210. On désire acheter une rente de 50 florins ou environ.

S'adresser au bureau de cette feuille en personne ou sous la lettre K.

217. Les Sieurs Nicolas Chainaye-Raymond et sœurs, Commissionnaires, à Namur, continuent à débiter les farines du moulin à vapeur de Liège, dont le prix vient d'être réduit de fls. 4 des Pays-Bas par cent livres (K.)

Les mêmes viennent d'établir un roulage accéléré sur Liège pour le transport des effets et marchandises pendant l'interruption de la navigation.

221. A remettre, commerce d'aunage avec toute ou partie de la maison où il se tient fort achalandée, et très avantageusement située à Dinant.

S'adresser en personne à M. Lion-Coupienne à Dinant.